

Motion proposée par la Confédération paysanne 47 relative à l'avenir du métier de vétérinaire en milieu rural

Les membres de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, **réunis en Session** à Agen le 25 novembre 2019, sous la présidence de Serge Bousquet-Cassagne,

Considérant :

- qu'au plan national, le renouvellement des vétérinaires assumant l'activité rurale était déjà en 2018 de 50%, soit 1 entrant pour 2 sortants,
- qu'en Lot-et-Garonne, il n'existe plus de vétérinaires exclusivement ruraux et seulement 37 étiquetés «mixtes et ruraux», en sachant que certains font partie de cette catégorie alors qu'ils ne réalisent que la prophylaxie,
- que rien n'oblige un vétérinaire à participer aux campagnes de prophylaxie qui sont pourtant obligatoires,
- qu'il n'y a pas d'engagement, ni de contractualisation avec l'État pour la partie rurale,
- qu'un vétérinaire peut décider du jour au lendemain de ne plus assumer cette partie rurale, n'assurant pas de fait de transmission de son savoir-faire,
- que les jeunes vétérinaires hésitent de plus en plus à s'installer en milieu rural, et encore moins à assumer le suivi des élevages,

Considérant :

- que la densité de vétérinaires diminuant et la surface à couvrir pour chacun d'entre eux augmentant, de nombreux éleveurs peinent à trouver un praticien, que ces derniers se retrouvent donc dans une situation difficile dans la mesure où la délivrance d'ordonnance est conditionnée à la réalisation d'un examen clinique de l'animal,
- que certaines filières, à l'instar de celle des grands ruminants bovins, nécessitent proximité et rapidité d'intervention ainsi qu'un réseau de professionnels dense,

.../...

Considérant que la disparition des vétérinaires entraîne un grave problème sanitaire et constitue un frein majeur à l'installation d'éleveurs,

Demandent au Gouvernement de prendre en compte la gravité de ce phénomène de désertification qui va s'amplifiant et d'engager rapidement des mesures concrètes pour apporter une solution à ce préjudice sanitaire dont sont victimes les éleveurs en zones rurales.

Mandatent leur président pour porter ce dossier.

Fait à Agen, le 25 novembre 2019

Le Président

Serge Bousquet-Cassagne

